



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radars

Question écrite n° 99870

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de redéfinir les objectifs et les modalités de la politique de répression routière menée à l'aide de radars automatiques fixes ou mobiles. En multipliant en effet le nombre de radars embarqués et non visibles par les automobilistes, c'est une nouvelle approche des contrôles qui s'impose de fait. Cette politique, qui consiste à généraliser le contrôle et la sanction automatique, place les conducteurs dans une position pour le moins inconfortable dans la mesure où nombre de véhicules ne disposent pas d'un équipement de navigation adapté et que nos infrastructures routières souffrent de retards considérables en termes de mises aux normes et de requalifications. Le déploiement de moyens aussi considérables pour traquer les conducteurs pose de vraies questions et une proportion forte des Français conducteurs usagers de la route émet des réserves quant à la généralisation des radars « invisibles », mobiles ou embarqués, de l'usage de drones ou encore de radars leurres... Dans le même temps, il observe qu'aucune réflexion n'est engagée pour améliorer la vie des conducteurs à titre professionnel. Certes cette politique répressive va permettre d'accroître les recettes résultant de l'augmentation sensible du nombre de procès-verbaux mais cette conception de la sanction financière automatique trouve ses limites. Aussi il lui demande de bien vouloir lui préciser si ce dossier fait l'objet d'une réflexion interne au Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99870

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 octobre 2016](#), page 8145

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)